



DIEC/18-800-1815 du 17/12/2018

ÉPREUVE ANTICIPEE ETUDE DE GESTION - SERIE STMG SESSION 2019

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 - BO n°10 du 8 mars 2012 - Note de service n°2012-075 du 26 avril 2012 publiée au BO n°12 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements privés hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries STMG (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED). Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

1- Candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat

1.1- Organisation de l'épreuve

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. Pour la présentation orale, les élèves sont convoqués en fonction du calendrier qu'il a arrêté en concertation avec les professeurs de sciences de gestion. La gestion autonome de CYCLADES vous permettra d'organiser cette épreuve : création de commissions d'interrogation, saisie des notes par professeur/interrogateur, affectation heure / salle, édition des convocations.

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve. Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaité qu'il puisse réaliser la présentation orale à son retour dans l'établissement.

1.2- Evaluation des candidats

L'évaluation des élèves intervient au cours de l'année. L'épreuve comprend deux parties :

- **Conduite de l'étude** : Cette partie est notée sur 14 points.

L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :

- une fiche de travail synthétique ou fiche de travail, disponible dans CYCLADES.
- les documents et les informations sélectionnés,
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.

Le dossier n'est pas évalué. Le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion vise la fiche de travail synthétique et renseigne la fiche d'évaluation, disponibles dans CYCLADES.

Les deux fiches ont le statut de copies d'examen. A ce titre, elles sont conservées deux ans par le centre d'épreuves (une année après la publication des résultats définitifs de la session d'examen).

La présentation orale : Cette partie est notée sur 6 points.

L'évaluation dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.

Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.

L'évaluation est assurée soit par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, soit, en cas d'impossibilité, par un autre professeur de la discipline de l'établissement.

L'examineur doit renseigner la fiche d'évaluation disponible dans CYCLADES. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Les notes proposées sont strictement confidentielles, elles ne peuvent en aucun cas être communiquées aux élèves.

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs saisiront une note sur 14 points (au demi-point près) pour la conduite de l'étude et une note sur 6 points (au demi-point près) pour la présentation orale.

A l'issue de la commission d'harmonisation, les notes saisies seront remontées dans l'application CYCLADES qui fait le calcul de la note finale. Le cas échéant, elle sera arrondie au point entier supérieur.

1.3- L'absence non justifiée

Lors de la présentation orale l'absence permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, l'examineur mentionne l'absence sur la fiche d'évaluation, il porte la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisit sur le bordereau de notation correspondant. La note attribuée au candidat est alors celle de la conduite de l'étude notée sur 14 points, si un dossier a bien été constitué.

1.4 - Cas des candidats de terminale qui n'ont pas subi l'épreuve anticipée en classe de première

Il s'agit :

- des élèves qui ont changé de série en cours d'année 2017/2018 à une date trop tardive pour permettre la mise en place de l'évaluation,
- des élèves qui ont changé de série à la fin de la classe de première ou à la fin de la classe de terminale.

Ces candidats ont le choix de demander la dispense de l'épreuve anticipée d'étude de gestion ou de présenter l'épreuve. Les candidats qui souhaitent présenter cette épreuve en classe de terminale sont évalués sous *la forme ponctuelle* selon les modalités identiques à celles prévues pour les candidats des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED. Les candidats aux épreuves terminales sont gérés par OCEAN/LOTANET, les fiches nominatives de ces candidats ainsi que les bordereaux de notation vous seront transmis par la DIEC.

2- Candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au CNED

2.1- Organisation de l'épreuve

Les candidats seront rattachés aux centres suivants :

- Lycée Aristide Briand GAP pour les candidats des Hautes Alpes
- Lycée Félix Esclançon MANOSQUE pour les candidats des Alpes de Haute Provence
- Lycée Saint-Charles, lycée Victor Hugo, lycée Montgrand et/ou lycée Marcel Pagnol MARSEILLE pour les candidats de Marseille.
- Lycée Paul Cézanne et/ou lycée Georges Duby AIX-EN-PCE pour les candidats des Bouches-du-Rhône hors Marseille
- Lycée Théodore Aubanel et/ou lycée René Char AVIGNON pour les candidats du Vaucluse.

2.2– Evaluation des candidats

L'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.

L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes également.

L'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat conformément aux dispositions applicables aux candidats scolaires, à l'exception du professeur responsable, qui n'est pas requis. Il est présenté par le candidat le jour de l'épreuve.

Le professeur interrogateur renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en *annexe 4*, cette fiche est sur 20 points. Le dossier n'est pas évalué.

La liste des examinateurs (*annexe n°1*) ainsi que le **calendrier prévisionnel** de l'évaluation seront transmis à la DIEC 3.02 au plus tard **vendredi 21 décembre 2018**.

3- Epreuve de remplacement

Lors des épreuves de remplacement au mois de septembre, le candidat scolaire qui n'a pas pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison de force majeure dûment constatée, présente uniquement la présentation orale.

Il conserve la note obtenue à la première partie de l'épreuve "évaluation de la conduite de l'étude". La fiche d'évaluation de la conduite d'étude du candidat est alors transmise à la DIEC 3.02 par son établissement.

4- Indemnités (uniquement les établissements auxquels sont rattachés les candidats individuels)

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants qui auront assuré l'évaluation des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, vous m'adresserez à l'issue de l'évaluation et au plus le 31 mai 2019, un tableau recensant pour chaque professeur évaluateur le nombre de candidats interrogés selon le modèle en *annexe n°1*.

5- Commission académique d'harmonisation

Préalablement à la réunion de la commission académique d'harmonisation, les lycées ayant plusieurs classes de première STMG organisent une concertation dans l'établissement. Elle rassemble l'ensemble des professeurs ayant préparé les élèves à l'épreuve et (ou) ayant procédé à l'évaluation de la présentation orale.

Cette concertation a pour objectif d'effectuer une pré-harmonisation des notes.

Au cours de cette réunion, le professeur désigné pour représenter l'établissement à la commission académique d'harmonisation de la notation prend connaissance des éventuelles spécificités et des cas particuliers connus de ses collègues.

Chaque chef d'établissement désignera un représentant pour la commission d'harmonisation que je convoquerai. Vous voudrez bien me retourner à cette fin, *l'annexe n°4*.

La commission académique d'harmonisation se réunira au **lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence le vendredi 7 juin 2019 à 10h** sous la présidence d'un IA-IPR d'économie-gestion.

Seront apportés à la commission académique d'harmonisation par le représentant de l'établissement :

- les fiches individuelles d'évaluation
- les dossiers des élèves
- une grille récapitulative des notes (*annexe n°4*).

Au cours de cette réunion les notes pourront être modifiées, mais seul le jury de délibérations est habilité à arrêter la notation des candidats.

A l'issue des opérations d'harmonisation, les notes de chaque partie de l'épreuve sont reportées sur les bordereaux informatiques de notation et saisies **au plus tard le vendredi 7 juin 2019**.

6- Calendrier

- **Vendredi 21 décembre 2018** : Transmission à la DIEC 3.02 par les **centres d'épreuve désignés pour l'évaluation des candidats individuels** de la liste des examinateurs et du **calendrier** de l'évaluation (*annexe n°1*).
- **Mi-avril 2019** : Désignation du professeur membre de la commission académique d'harmonisation de la notation.
- **Vendredi 31 mai 2019** : Transmission à la DIEC 3.02 du tableau recensant, par professeur, le nombre de candidats évalués **uniquement CNED, individuels, h. contrat**.
- **Vendredi 7 juin 2019** : Réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence à partir de 10h.
- **Jedi 13 juin 2019** : Date limite de saisie des notes

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG
--

SESSION 2019

Ne sont concernés par le retour de cette fiche UNIQUEMENT les établissements auxquels sont rattachés les candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au CNED

ETABLISSEMENT (*): Lycée Aristide Briand GAP Lycée Marcel Pagnol MARSEILLE
 Lycée Félix Esclangon MANOSQUE Lycée Paul Cézanne AIX-EN-PCE
 Lycée Saint-Charles MARSEILLE Lycée Georges Duby AIX-EN-PCE
 Lycée Victor Hugo MARSEILLE Lycée Théodore Aubanel AVIGNON
 Lycée Montgrand MARSEILLE Lycée René Char AVIGNON

DATE(S) de l'épreuve : à indiquer obligatoirement.....

NOM Prénom des professeurs évaluateurs	Nombre de candidats individuels, H. contrat et CNED

Le chef d'établissement
(signature et cachet de l'établissement)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le vendredi 21 décembre 2018
 pour DATE(S) de l'épreuve et noms des interrogateurs**

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 31 mai 2019
 pour régularisation des indemnités**

(*) entourer le centre correspondant

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude et de sa présentation

SESSION 2019	
NOM PRENOM DU CANDIDAT :	ACADEMIE : Aix-Marseille

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE :	/ 20
---------------	-------------

Commentaires :	
Nom et prénom de l'examineur	Date et signature

DIEC 3.02

valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Etablissement :

COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

Vendredi 7 juin 2019 à 9h

Lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique
d'harmonisation de la notation

M. Mme

Le chef d'établissement
(signature et cachet)

A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 26 avril 2019

Etablissement :

GRILLE RECAPITULATIVE DES NOTES

ETUDE DE GESTION – Série STMG –

(moyenne des notes attribuées à chaque partie de l'épreuve)

Année scolaire : 2018-2019

Nombre d'élèves inscrits	Classe :	Classe :	Classe :
Nombre d'élèves évalués			
Moyenne de la classe			
Note la plus élevée			
Note la plus basse			
% de notes ≥ 16			
% de notes ≥ 14			
% de notes ≥ 12			
% de notes ≥ 10			
% de notes ≥ 8			
% de notes ≤ 6			